

Saisie meubles après saisie compte salaire + véhicule gagé

Par **DOUCEMENT**, le **21/08/2014** à **16:54**

[fluo]BONJOUR[/fluo] marque de politesse JAI UNE CREANCE

DANS UN PREMIER TEMPS J'AI EUT UNE SAISIE ATTRIBUTION SUR MON COMPTE PUIS MES VEHICULES ONT ETE GAGES SANS ETRE SAISIE PUIS J'AI RECU UN PAPIER COMME QUOI IL ETAIT MIS EN PLACE UNE SAISIE DIRECTEMENT A LA SOURCE DONC AUX ORGANISMES QUI ME PAYENT ET MAINTENANT JE RECOIS UN PAPIER DANS MA BOITE AU LETTRE COMME QUOI JE VAIS AVOIR DROIT A UNE SAISIE DE MES MEUBLES

JE NE SAIS PLUS COMBIEN JE DOIS (MOINS DE 10000 EUROS) MES VEHICULES NONT PAS ETE SAISI MAIS JE TIENS A MES MEUBLES

EN SACHANT QUE LE CREANCIER REFUSE UN ECHEANCIER JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE

MERCI DE ME REPONDRE

Par aguesseau, le 21/08/2014 à 23:57

Bjr,

Selon le code civil un créancier peut refuser l'étalement du paiement de sa dette. Si vous avez l'objet de saisie, c'est que vous avez été condamné à payer votre dette par un tribunal.

Dans votre situation, seul le juge de l'exécution peut intervenir, vous devez donc le saisir. Cdt